



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 26529

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la possibilité de mise en place d'un numéro vert pour les familles d'enfants non scolarisés de Guyane. En effet, nombre d'enfants en Guyane ne sont pas scolarisés. La difficulté que rencontrent les autorités locales est l'absence, d'une part, de chiffrage et, d'autre part, de localisation de ces familles. La création d'un numéro gratuit à disposition des Guyanais permettrait aux familles qui ne trouvent pas d'écoles susceptibles d'accueillir leurs enfants de faire part de cette difficulté. À partir de ces informations, il serait possible non seulement de disposer d'une appréciation plus fiable aux besoins, mais surtout d'envisager des solutions classiques et originales pour la scolarité et surtout d'établir la courbe de croissance de cette demande sur plusieurs années.

Texte de la réponse

Le recensement des enfants, la création de listes d'attente et l'inscription des élèves dans les écoles sont de la compétence des maires des communes. Il leur appartiendrait donc de mettre en place le dispositif demandé par Mme Taubira, un numéro vert pour les familles d'enfants non scolarisés en Guyane. Toutefois, il n'est pas certain que cette manière de recueillir des informations soit d'une complète fiabilité puisqu'elle pose la question de la diversité des langues employées, de la disponibilité des équipements téléphoniques sur les sites éloignés, du coût des moyens techniques satellitaires et surtout de l'exploitation des données recueillies puisque la procédure d'inscription exige des écrits et des pièces. Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, dans le cadre de ses compétences, a toujours été à l'écoute des familles de Guyane pour apporter des solutions aux difficultés qu'elles auraient pu rencontrer pour scolariser leurs enfants dans les établissements scolaires. Enfin, le recteur de la Guyane, et ses services, dans le cadre de la préparation des rentrées scolaires, travaille en étroite collaboration avec les maires des communes guyanaises.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26529

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7962

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 523